

| IDENTIFICATION DU REQUÉRANT | | | |
|---|--|---------------|--|
| Nom, prénom : | | | |
| Adresse : | | | |
| Ville : | | | |
| Province : | | Code postal : | |
| Téléphone : | | | |
| Courriel : | | | |
| <p>Si vous n'êtes pas le propriétaire, vous devez nous transmettre une procuration signée de ce dernier. Si vous êtes récemment propriétaire (depuis 6 mois), vous devez nous fournir une copie de l'acte notarié.</p> | | | |

| EMPLACEMENT DES TRAVAUX PROJETÉS | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|--|
| Adresse : | | | |
| Est-ce que le terrain est riverain à un cours d'eau, un lac ou un milieu humide : | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | |

| EXÉCUTANT DES TRAVAUX | | | |
|-----------------------|--|--------------------|------------------------------|
| Nom de l'entreprise : | | | |
| Nom du responsable : | | Téléphone : | |
| Adresse : | | Code postal : | |
| N° de licence RBQ : | | Autoconstruction : | <input type="checkbox"/> Oui |

| INFORMATIONS ET DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE | | | |
|--|-----------|--|--|
| HABITATION | | | |
| <input type="checkbox"/> Un plan d'implantation du ou des bâtiment(s) projeté(s) préparé par un arpenteur-géomètre | | | |
| <input type="checkbox"/> Un plan de construction détaillé à l'échelle (élévations, coupes détail des poutrelles, etc.), une copie papier et une copie en format PDF, lequel doit également comprendre : <ul style="list-style-type: none"> a) La fondation (profondeur, largeur, épaisseur), b) Les dimensions des pièces, portes et fenêtres, c) L'usage projeté de chaque pièce, d) Le nombre de chambres à coucher (incluant le logement d'appoint), e) Le type de chauffage, f) Les galeries et balcons (dimensions), g) Si foyer, indiquez le combustible (bois, gaz). | | | |
| Spécifiez le revêtement extérieur du toit : | Matériau | | |
| | Couleur | | |
| Spécifiez le revêtement extérieur des murs (façade, côtés et arrière) : | Matériaux | | |
| | Couleur | | |
| Spécifiez la finition intérieure : | Murs | | |
| | Planchers | | |
| | Plafonds | | |

| | | |
|--|---|------------------------------|
| Spécifiez si un logement d'appoint sera aménagé : | <input type="checkbox"/> Oui, un plan détaillé doit être déposé | <input type="checkbox"/> Non |
| <input type="checkbox"/> Identifiez, sur une copie du plan d'implantation, les arbres à conserver et à couper | | |
| <input type="checkbox"/> Illustrez, sur une copie du plan d'implantation, l'aménagement des aires de stationnement | | |
| Le propriétaire a l'entière responsabilité de faire signer ses plans par un professionnel membre en règle de l'ordre reconnu et en fonction de la loi qui régit leurs champs professionnels respectifs. | | |

| INSTALLATION SEPTIQUE | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Étude de caractérisation (test de sol) par un ingénieur ou un technologue | |
| Nom de l'entreprise : | |
| Nom du responsable des travaux : | |
| Adresse : | |
| Téléphone : | |
| Courriel : | |
| N° de RBQ : | |
| Non applicable : | <input type="checkbox"/> Réseau d'égout |
| OUVRAGE DE CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES | |
| Nom de l'entreprise : | |
| Adresse : | |
| Téléphone : | |
| Courriel : | |
| N° de RBQ : | |
| Non applicable : | <input type="checkbox"/> Réseau d'aqueduc |

| TARIFICATION ET DÉLAI DE VALIDITÉ | | |
|--|------------------------|-------------------|
| HABITATION | TARIF | DÉLAI DE VALIDITÉ |
| Construction | 1000 \$ | 12 mois |
| Logement supplémentaire (construction incluant l'ajout d'un logement d'appoint) | 150 \$ | 12 mois |
| Renouvellement du permis | Coût initial du permis | 6 mois |
| INSTALLATION SEPTIQUE | TARIF | DÉLAI DE VALIDITÉ |
| Installation septique | 150 \$ | 12 mois |
| Renouvellement du permis | Coût initial du permis | 6 mois |
| OUVRAGE DE CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES | TARIF | DÉLAI DE VALIDITÉ |
| Ouvrage de captage des eaux souterraines | 150 \$ | 12 mois |
| Renouvellement du permis | Coût initial du permis | 6 mois |

| DÉPÔT DE GARANTIE | | |
|--|---------|---|
| DOCUMENTS | TARIF | DURÉE |
| Certificat de location | 1500 \$ | Les documents doivent être déposés au plus tard 12 mois après la date d'expiration du permis et du certificat d'autorisation. Après le délai prescrit, aucun remboursement ne sera effectué. |
| Rapport de conformité de l'installation septique | 1000 \$ | |
| Rapport de forage du puisatier | 500 \$ | |

| CALENDRIER ET ESTIMATION DES COÛTS | | | |
|--|--|---------------|--|
| Date de début : | | Date de fin : | |
| Coût des travaux (matériaux et main-d'œuvre) : | | | |

SOMMAIRE DE LA RÉGLEMENTATION

| | |
|---|---|
| CODE DE CONSTRUCTION | Les travaux de construction doivent être effectués selon les exigences du <i>Code de construction du Québec - 2010</i> et ses suppléments et du <i>Code national de prévention des incendies - Canada 2010</i> , C.N.R.C. 533030F, ses suppléments, modifications et annexes. |
| NOMBRE | Un seul bâtiment principal peut être érigé sur un terrain. |
| ORIENTATION DE LA FAÇADE | <p>La façade principale d'un bâtiment principal doit faire face à la rue publique ou privée, ou au lac auquel le terrain est adjacent, s'il y a lieu. Un bâtiment principal fait face à la rue ou au lac lorsque le prolongement en ligne droite de tous les murs latéraux du bâtiment principal atteint la limite de l'emprise de rue ou du lac, selon le cas, et ce, sans atteindre les limites latérales du ou des lots sur le(s) quel(s) ledit bâtiment est construit.</p> <p>La façade principale d'un bâtiment principal n'a pas à faire face à la rue ou à un lac lorsque la partie la plus rapprochée du bâtiment principal se trouve à au moins 50 mètres de l'emprise de la rue ou du lac.</p> |
| MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR | Le nombre de matériaux de revêtement extérieur est limité à trois (3) pour les murs du bâtiment et à deux (2) pour la toiture. |
| SUPERFICIE ET LARGEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL | <p>Superficie :</p> <p>La superficie d'implantation au sol minimale pour un étage est de 67 mètres carrés et de 62 mètres carrés pour deux étages.</p> <p>Largeur :</p> <p>La largeur minimale de la façade est de 7,9 mètres. Le calcul de la largeur de la façade principale d'un bâtiment principal se mesure par l'addition de la largeur de tous les murs situés à moins de 3,7 mètres de la partie la plus avancée sur la rue de cette façade.</p> |
| CHAMBRE À COUCHER | Chaque chambre doit avoir au moins une fenêtre extérieure ouvrable de l'intérieur sans outils ni connaissances spéciales. Si vous désirez augmenter le nombre de chambres à coucher et que votre bâtiment principal n'est pas desservi par un réseau d'égout, il sera important de vérifier auparavant la capacité de votre installation septique. |
| LOGEMENT D'APPOINT | <p>Le logement d'appoint est autorisé à titre d'usage complémentaire à l'usage « habitation unifamiliale isolée ».</p> <p>Le logement principal est situé au rez-de-chaussée de l'habitation unifamiliale isolée.</p> <p>L'apparence extérieure de la résidence doit être celle d'une habitation unifamiliale. Tous les éléments architecturaux doivent respecter cette prescription.</p> <p>Le logement d'appoint doit être muni d'au moins une (1) entrée extérieure distincte, localisée sur le mur latéral ou arrière.</p> <p>La superficie maximale du logement d'appoint est fixée à 60 % de la superficie totale de plancher du logement principal, sans excéder 100 mètres carrés.</p> <p>Le logement d'appoint peut être aménagé au sous-sol ou au rez-de-chaussée de l'habitation unifamiliale. Dans le cas où le logement est aménagé en partie ou en totalité au rez-de-chaussée, ce dernier ne doit pas occuper plus de 40 % de la superficie totale du rez-de-chaussée.</p> <p>Le logement d'appoint doit être contigu au logement principal.</p> <p>Une case de stationnement hors rue doit être ajoutée pour le logement aménagé.</p> <p>Lorsque l'usage « logement d'appoint » est exercé à l'intérieur de la zone agricole décrétée, cet usage doit être autorisé en vertu de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i>.</p> |
| GARAGE ATTENANT | La largeur totale (avec un abri d'auto s'il y a lieu) ne doit pas excéder 75 % de la largeur du mur avant du bâtiment principal. |
| GARAGE INTÉGRÉ | La largeur totale (avec un abri d'auto s'il y a lieu) ne doit pas excéder 75 % de la du mur avant du bâtiment principal. |
| NUMÉRO D'IMMEUBLE | Le numéro d'immeuble doit être apposé sur le mur avant du bâtiment principal lorsque ce mur est localisé à moins de 30 mètres de la ligne de rue. |

| | |
|---|--|
| | <p>Dans le cas où le mur avant du bâtiment est à 30 mètres et plus de la ligne de rue, le numéro d'immeuble doit être localisé à moins de 5 mètres de l'emprise de rue, apposé sur la boîte aux lettres ou sur une construction (ex. : colonne d'entrée véhiculaire, porte cochère, etc.), mais jamais sur un élément naturel (ex. : arbre, pierre, roche, etc.) (voir le croquis ci-après).</p> <p>De plus, le numéro d'immeuble doit être placé de manière à être visible des deux directions véhiculaires de la rue.</p> |
| <p>PLANTATION ET CONSERVATION MINIMALE DES ARBRES</p> | <p>Le nombre d'arbres par terrain est exigé, en cour avant, selon le ratio suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un arbre pour chaque 6 m mesuré le long de la ligne avant sur un lot non desservi. - Un arbre par terrain sur un lot non desservi. <p>Les arbres à conserver doivent avoir une hauteur minimale de 4 mètres.</p> <p>Les arbres à planter doivent avoir un diamètre minimal de 2 centimètres mesuré à 1,3 mètre du sol. Si ces derniers meurent dans un délai de 2 ans, le propriétaire doit les remplacer.</p> |
| <p>FRAIS DE PARC APPLICABLES (SI REQUIS)</p> | <p>Obligation relative au versement de frais de parc dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un permis de construction pour la construction d'un bâtiment principal sur un immeuble dont l'immatriculation à titre de lot distinct n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement en raison du fait qu'elle a résulté de la rénovation cadastrale (à l'exception de certains cas); - Un permis de construction relatif à un bâtiment principal dans un cas d'un projet de redéveloppement qui vise à ajouter 3 logements et plus à l'intérieur de ce bâtiment; - Un permis de construction ou un certificat d'autorisation relatif à un changement d'usage d'un bâtiment existant, passant d'un usage commercial, industriel, public ou agricole à un usage du groupe Habitation (à l'exception de certains cas); - Un permis de construction ou un certificat d'autorisation relatif à l'ajout d'un bâtiment principal destiné à accueillir un usage du groupe Habitation autorisé par le <i>Règlement de zonage</i> sur un lot où un bâtiment principal est déjà érigé ou autorisé par un permis de construction préalablement délivré (à l'exception de certains cas). |

RÈGLEMENT SUR PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Certains secteurs peuvent être assujettis à ce Règlement. Veuillez vérifier auprès du service d'urbanisme afin de savoir si votre projet doit faire l'objet d'une procédure au PIIA. Des délais supplémentaires et des frais de 100 \$ doivent être prévus relativement à l'analyse du dossier pour l'obtention du permis.

SIGNATURE DU REQUÉRANT

Le soussigné déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et qu'il a pris connaissance de la réglementation et des normes d'implantation en vigueur en lien avec son projet.

Le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis ou un certificat lui permettant d'exécuter les travaux.

Le soussigné confirme qu'il a pris connaissance de la [Politique de confidentialité](#).

| | | | |
|-------------|--|--------|--|
| Signature : | | Date : | |
|-------------|--|--------|--|

À L'USAGE DU SERVICE D'URBANISME

| | | | |
|-----------------------|--|----------------|-----------------------------------|
| Matricule : | | N° de lot : | |
| Zone : | | Type de lot : | C.O.S. : <input type="checkbox"/> |
| N° de la demande : | | N° de permis : | |
| Nom de l'inspecteur : | | Date : | |